



# La Lettre

## des Services de l'État dans le Pas-de-Calais

n° 7

Juillet - Août 2017



Le devoir de mémoire

## 3 Le Pas-de-Calais-idoscope

## 4 Le dossier du mois

- Le devoir de mémoire
  - . Remise des prix aux lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation
  - . Inauguration de la Cour d'honneur « Jean Moulin »

## 6 Les actualités

- Politique de la ville : Boulogne-sur-Mer lauréate de l'appel à manifestations d'intérêt ANRU+
- Organisation d'un séminaire de travail « Contrats de ville et égalité femmes-hommes : des intentions à la réalisation »
- Main Square Festival :
  - . retour sur le dispositif de sécurité et de secours
  - . bilan des services de sécurité
- Service au public : mise en place de points d'accueil numérique en Préfecture
- Prix de la laïcité de la République française 2017
- Vacances à l'étranger : en cas de maladie, êtes-vous bien assuré ?

Rédacteur de la publication :  
Fabien Sudry, Préfet du Pas-de-Calais

Conception et réalisation :  
Service Départemental  
de la Communication Interministérielle

Crédits photos :  
Services de l'Etat du Pas-de-Calais,  
sauf mentions contraires



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)  
[facebook.com/prefetpasdecalais](https://facebook.com/prefetpasdecalais)  
[twitter.com/prefet62](https://twitter.com/prefet62)  
[prefecture62](https://instagram.com/prefecture62)

# Pas-de-Calais-idoscope



30 juin - Présentation du rapport d'activités  
des services de l'État



12 juillet - Opération Interministérielle Vacances  
à Bapaume



13 juillet - Visite de Stéphane Travert, ministre  
de l'agriculture et de l'alimentation à Boulogne-sur-Mer



17 juillet - Rencontre avec les services mobilisés  
pour la sécurité des plages



19 juillet - Journée thématique agricole



21 juillet - Visite de Nicole Belloubet, Garde des Sceaux,  
ministre de la Justice à Arras et Bruay

# Le dossier du mois

## Le devoir de mémoire

### Remise des prix aux lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation

Le concours national de la Résistance et de la Déportation est organisé conjointement par les ministères de la Défense, de l'Éducation Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui s'appuie sur l'enseignement de l'histoire (et notamment de l'histoire des mémoires) de la Résistance et de la Déportation.

Pouvant être abordé de manière interdisciplinaire, il a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire et l'histoire de la Résistance et de la Déportation.

Pour la session 2016-2017 du concours, les élèves de collèges (classes de 3ème) et de lycées ont été invités à travailler sur le thème « La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire ».

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a remis le 5 juillet 2017 les prix aux 208 lauréats (participation individuelle ou collective) de 20 établissements scolaires du Pas-de-Calais lors d'une cérémonie organisée dans le parc de l'Hôtel de la Préfecture du Pas-de-Calais.



# Le dossier du mois

## Le devoir de mémoire

### Inauguration de la Cour d'honneur « Jean Moulin »

La plaque dévoilée le 5 juillet dernier, en présence de Michel DAGBERT, président du conseil départemental et Frédéric LETURQUE, maire d'Arras, rappelle le courage et la détermination dont a fait preuve Jean Moulin dans son combat, naturellement convaincu que tel était son devoir de Français.

### Qui était Jean Moulin ?

Né à Béziers en 1899, Jean Moulin est, en 1937, le plus jeune préfet de France.

Figure phare de la Résistance lors de la Seconde Guerre mondiale, il s'opposa à l'occupant allemand dès 1940 et créa, sous l'égide du général de Gaulle, le Conseil National de la Résistance. Torturé par la Gestapo, il meurt le 8 juillet 1943 dans le train qui le conduit en Allemagne.

Jean Moulin incarne aujourd'hui le symbole de la Résistance.

### La carrière préfectorale de Jean Moulin

En février 1922, il rejoint l'administration préfectorale en devenant chef de cabinet du préfet de Savoie. De 1925 à 1930, il est sous-préfet d'Albertville. En 1933, il est nommé sous-préfet de Thonon-les-Bains puis en janvier 1934, sous-préfet de Montargis. De juillet 1934 à juin 1936, il occupe les fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Somme à Amiens. En janvier 1937, à 38 ans, il est nommé préfet de l'Aveyron ; c'est à l'époque le plus jeune préfet de France. Préfet d'Eure-et-Loir depuis janvier 1939, il rejoint la Résistance en novembre 1940.



En écho à l'hommage national qui lui a été rendu le matin même aux Invalides, un portrait de Simone Veil était posé aux côtés de celui de Jean Moulin.

# Les actualités

## Politique de la ville : Boulogne-sur-Mer lauréate de l'appel à manifestations d'intérêt ANRU+

Le jeudi 6 juillet 2017, lors des Journées nationales d'Echange des acteurs du Renouvellement Urbain (JERU) 2017, Jacques MEZARD, Ministre de la cohésion des territoires a annoncé que le projet FARE (Formation Artisanat Restauration et Emploi), porté par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, a été retenu au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « ANRU+ » organisé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

15 candidatures ont été sélectionnées sur les 74 présentées.

Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, 50 millions d'euros seront mobilisés par l'État au titre du programme d'investissements d'avenir (PIA) «Territoires d'innovation» pour développer l'innovation urbaine et sociale dans les quartiers lauréats de l'appel à manifestations d'intérêt.

Le projet FARE (Formation Artisanat Restauration et Emploi) vise à conjuguer les trois grands secteurs de l'économie au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il a notamment pour objectif la transformation de deux tours de logements :

- la tour Méhul : pour en faire une tour de services dédiée à l'emploi et à l'entrepreneuriat (espaces de coworking, un FabLab, un espace de rencontres et de réseautage) ;
- la tour Houdon : pour en faire une tour liée à la formation et aux conseils aux entreprises.

Ainsi ces deux bâtiments deviendront des centres de service avec des activités complémentaires génératrices d'emplois. Une entreprise d'insertion professionnelle par la restauration « Locavore », s'installera à proximité des deux tours précitées.

Les villes de Calais et de Lens, non retenues, intégreront le club ANRU + et pourront bénéficier d'une aide à l'ingénierie afin de mener leurs projets à terme.



## Les actualités

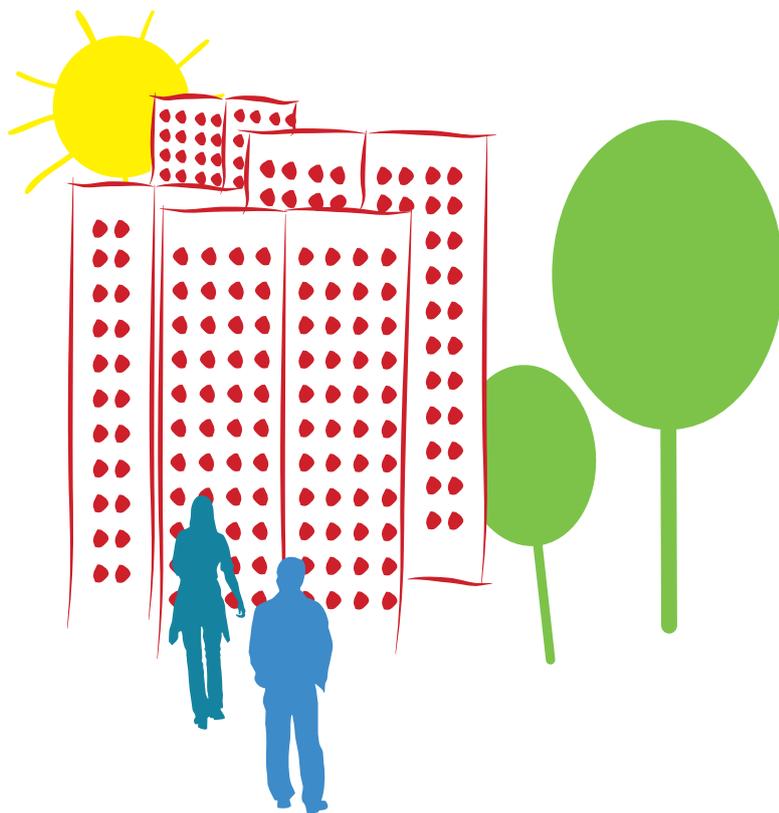
### Organisation d'un séminaire de travail « Contrats de ville et égalité femmes-hommes : des intentions à la réalisation »

Depuis deux ans, l'État et les collectivités engagées dans un contrat de ville travaillent conjointement à l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans la programmation de la politique de la ville. L'enjeu est double : répondre aux exigences de la loi et aux difficultés accrues rencontrées par les habitantes des quartiers prioritaires.

Dans un esprit de partenariat, Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais et Alain WACHEUX, Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane ont organisé le mercredi 5 juillet un séminaire de travail sur le thème « Contrats de ville et égalité femmes-hommes : des intentions à la réalisation ».

#### Les femmes dans les quartiers prioritaires

- Sur les 160 000 personnes qui vivent en quartier prioritaire, 84 023 sont des femmes (soit 52% de la population) ;
- Les familles monoparentales représentent 15% des foyers (14 % au niveau national), 19,7 % dans les quartiers prioritaires. Dans 9 cas sur 10, des femmes sont à la tête de ces familles ;
- Le taux d'activité des femmes est de 63% (56 % au niveau national), 53% dans les quartiers prioritaires ;
- Les femmes s'orientent majoritairement vers 11 familles de métiers sur 87.
- Dans les quartiers prioritaires, 44 % des femmes de 15 à 64 ans travaillent dans l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale ;
- En matière de santé, 17 % des femmes ont renoncé à se soigner contre 27% dans les quartiers prioritaires.



#### Zoom

Le département compte  
**9** contrats de ville

**160 000** habitants concernés

**9** délégués du préfet  
pour la politique de la ville

## Les actualités

### Main Square Festival, retour sur le dispositif de sécurité et de secours

---

#### Le dispositif de sécurité :

- 270 agents de sécurité mobilisés chaque jour afin d'assurer la sécurité dans l'enceinte de la citadelle pour le compte de l'organisateur ;
- 140 policiers (dont 60 gendarmes mobiles) mobilisés pour assurer la sécurité de cet événement ;
- 1 section de militaires déployée pour la surveillance générale dans le cadre de l'opération Sentinelle ;
- La brigade équestre (composée de 4 cavaliers) ;
- Les équipes cynophiles du service de déminage.

#### Le dispositif de secours :

- Le dispositif de secours de la Croix Rouge Française avec 70 secouristes répartis dans 4 postes de secours différents ;
- 17 agents du SAMU 62 présents notamment au sein des trois infirmeries (une principale et deux satellites) et de l'équipe volante ;
- Vingt-deux agents du SDIS 62 déployés sur site et en renfort.



## Main Square Festival, bilan des services de sécurité

L'édition 2017 du Main Square Festival d'Arras, du 30 juin au 2 juillet 2017, a rassemblé sur les 3 jours 117 500 visiteurs.

Aucun incident sérieux n'est venu perturber ce festival, grâce à un dispositif exceptionnel mis en place par l'organisateur, l'Etat et la commune d'Arras pour garantir la sécurité des festivaliers.

### Bilan des services de secours

Au total, sur les 3 jours de festivals, 551 festivaliers ont été pris en charge par les secouristes de la Croix Rouge Française. 171 d'entre eux ont fait l'objet d'une prise en charge médicale, dont 25 ont été évacués vers les hôpitaux pour des blessures légères ou des malaises.

### Bilan des services de police

Seules 6 personnes ont été interpellées lors du festival et quelques plaintes ont été enregistrées pour des vols de téléphones portables. Ces faits font l'objet d'une enquête des services de police pour retrouver les auteurs.



## Les actualités

### Service au public : mise en place de points d'accueil numérique en Préfecture

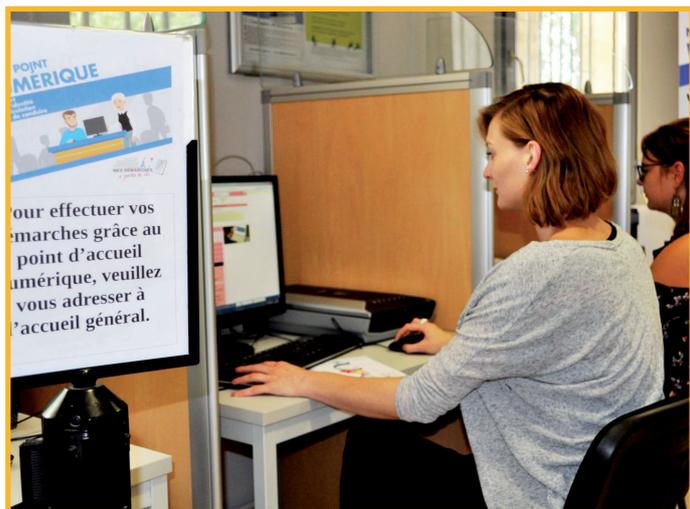
La réforme engagée « Plan Préfecture Nouvelle Génération » prévoit une généralisation du recours aux téléprocédures pour la délivrance des titres (Carte Nationale d'Identité, Passeports, Certificat d'immatriculation, Permis de conduire).

Réaliser ses démarches en ligne procure à l'usager plusieurs avantages : pas de déplacement en préfecture, la possibilité de réaliser sa démarche depuis son domicile à n'importe quel moment et de suivre en ligne le traitement de sa demande.

Pour permettre aux usagers ne disposant pas d'un accès Internet de réaliser en ligne leurs démarches, des points d'accueil numérique seront installés en préfecture et en sous-préfecture

Face au développement et à l'augmentation des téléprocédures réalisées, la préfecture et les sous-préfectures du département du Pas-de-Calais adaptent en conséquence leurs modalités d'accueil : à compter du mardi 18 juillet 2017, les guichets concernant les certificats d'immatriculation et permis de conduire seront fermés au public les VENDREDIS.

Plus de renseignements sur le site de la préfecture :  
[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



### Prix de la laïcité de la République française 2017

L'Observatoire de la laïcité, instance placée auprès du Premier ministre, remettra le Prix de la laïcité de la République française, à l'occasion du cent-douzième anniversaire de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

Ce prix distingue et encourage des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion effectives de la laïcité, dans l'esprit de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, de l'article 1 de la Constitution, des lois du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire laïque et obligatoire et du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire, et de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'Etat.

Peuvent concourir au Prix de la laïcité de la République française les actions ou projets présentés à titre individuel ou collectif, à l'exception des membres de l'Observatoire de la laïcité.

Plus de renseignements sur [www.gouvernement.fr/prix-de-la-laicite-de-la-republique-francaise-2017](http://www.gouvernement.fr/prix-de-la-laicite-de-la-republique-francaise-2017)

## Les actualités



### Vacances à l'étranger : en cas de maladie, êtes-vous bien assuré ?

Avant de partir en vacances à l'étranger, vérifiez bien que vous êtes assuré en cas de maladie.

Quelques conseils pratiques si vous partez en Europe ou dans un autre pays.

#### Vous partez en Europe

Dans l'Espace économique européen (EEE) et en Suisse, vous pouvez utiliser la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) qui vous permettra une prise en charge des soins médicaux. La CEAM atteste vos droits à l'assurance maladie française.

#### Tout ce qu'il faut savoir sur la CEAM :

- ▣ demande à formuler auprès de votre organisme d'assurance maladie ;
- ▣ délivrance gratuite ;
- ▣ durée de validité de la carte : 2 ans au maximum ;
- ▣ en cas d'oubli, l'assuré doit régler en totalité les frais.

Toutes les informations  
utiles sur  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

#### Vous partez dans un autre pays

Dans un pays hors EEE et hors Suisse, les soins ne sont pas toujours pris en charge. Vous devez donc vous renseigner au préalable sur les frais médicaux à votre charge en cas de maladie. Certains soins notamment en cas d'hospitalisation peuvent coûter très chers selon les pays. Pour être bien couvert, pensez à souscrire un contrat d'assurance ou d'assistance.

#### Quelques informations :

- ▣ le voyageur qui reçoit des soins à l'étranger doit en général régler ses frais médicaux sur place ;
- ▣ l'ambassade ou le consulat français du pays visité peut mettre le voyageur malade en relation avec un médecin agréé par ses services.

Retrouvez au quotidien  
l'actualité de l'ensemble des services  
de l'Etat sur les réseaux sociaux

 [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)

 [facebook.com/prefetpasdecalais](https://facebook.com/prefetpasdecalais)

 [twitter.com/prefet62](https://twitter.com/prefet62)

 [prefecture62](https://instagram.com/prefecture62)

 [facebook.com/gendarmerie.dupasdecalais](https://facebook.com/gendarmerie.dupasdecalais)

 [twitter.com/PoliceNat62](https://twitter.com/PoliceNat62)



# 3 réflexes pour se baigner sans danger



Choisissez les **zones surveillées de baignade**



**Surveillez vos enfants**  
en permanence



Tenez compte  
de **votre forme physique**

Retrouvez les Conseils pratiques sur :  
**[www.inpes.sante.fr/noyades](http://www.inpes.sante.fr/noyades)**



Ministères chargés  
des Sports, de la Santé

